

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-052**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 13 JUN 2017**

L'an deux mil dix-sept le treize du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du CHILLOU sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**18 présents + 6 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Jacky PRINCAY,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membres suppléants présents :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**6 pouvoirs :**

- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Michel PROUST
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Huguette ROUSSEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-François COIFFARD, Claire SAINCOURT, Jacques METREAU, Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON, Viviane CHABAUTY, Huguette ROUSSEAU, Jacky METAY

**Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 06 juin 2017

**INDEMNITES DES ELUS  
MODIFICATIONS DES BAREMES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20, L.2123-23, L.5211-12 et R.5214-1
- Vu la délibération n° D2016-030 du 29 mars 2016 fixant les indemnités du Président, des Vice-présidents de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en faisant référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique
- Considérant que pour appliquer la modification des barèmes de la fonction publique aux indemnités des élus il convient de modifier la délibération n° D2016-030

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire annule la délibération D2017-024 du 04 avril 2017 et décide que la délibération n° D2016-030 du 29 mars 2016 soit modifiée ainsi qu'il suit :

- ✓ Les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents sont ainsi fixés :

PROPOSITION	INDEMNITE MAXIMUM tranche 3 500 à 9 999 habitants		INDEMNITE MENSUELLE VOTEE à effet au 1er janvier 2017		
	indice brut de référence	% maximum	% voté par rapport au % maximum	soit % voté par rapport à l'indice 1022	montant brut au jour de la délibération
Président	1022	41,25	55,82	23,02	891,02
1er VP		16,50		9,21	356,48
2ème VP		16,50		9,21	356,48
3ème VP		16,50		9,21	356,48
4ème VP		16,50		9,21	356,48

- ✓ Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et sont actualisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice de référence.

AR-Préfecture

079-200041416-20170613-D2017052-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-06-2017

Publication le : 23-06-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOLILLET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAULTS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48